

recevra \$38 de moins par an que sans les changements. En 1986, elle recevra \$81 de moins. Ce dont nous avons besoin, c'est d'un régime fiscal plus juste, et non d'une réduction des allocations familiales et d'une augmentation des crédits d'impôt. Ce crédit d'impôt sélectif diminuera le revenu des familles plutôt que de l'augmenter.

Je passe beaucoup de temps à parler de la politique du gouvernement et un petit peu de la politique des conservateurs. Il n'est que justice que je dise un mot aux députés de la politique du Nouveau parti démocratique. Celui-ci a toujours soutenu le principe de l'universalité des programmes sociaux et croit sincèrement que les programmes existants devraient demeurer inchangés, car ils sont un droit fondamental de tous les Canadiens.

A la base de notre politique en matière de programmes sociaux, on a toujours trouvé le principe de l'universalité et le rejet de cet élément négatif qu'est la sélectivité. Ce choix est une constante dans toute l'histoire du parti depuis sa création en 1933 et même avant, lorsque J. S. Woodsworth siégeait ici comme député travailliste. Tels sont ses principes.

L'argument pratique de la sélectivité avancé par le ministre des Finances (M. Lalonde) et l'ex-ministre des Finances du gouvernement conservateur n'est qu'un écran de fumée. La solution n'est pas de modifier le programme, mais de modifier le régime fiscal de sorte qu'il soit l'instrument d'une répartition plus équitable.

● (2150)

M. D. M. Collette (York-Est): Monsieur le Président, je n'avais pas prévu participer ce soir au débat, mais je n'en suis pas moins très heureux de pouvoir le faire, ne serait-ce que pour répondre à certains des arguments du député de Prince-Albert (M. Hovdebo), qui ne s'est pas vraiment montré des plus honnêtes quant à l'objectif de la mesure à l'étude. Mais je sais qu'il ne l'a pas fait sciemment. C'est encore un exemple de la mauvaise application, par les néo-démocrates, de notions d'économie.

Comme je fais partie des simples députés libéraux dont notre collègue vient de parler il y a quelques instants, je voudrais traiter de la diversion que constitue ce débat en soi, et que nous devons aux néo-démocrates qui voudraient faire croire que la discussion porte en réalité sur l'universalité ou le caractère sélectif des programmes sociaux. Il n'en est rien. Nous étudions une loi tendant à modifier la loi sur les allocations familiales, une des mesures législatives qui permettra de mettre en œuvre le programme de restriction des 6 et 5 p. 100 proposé par le gouvernement pour réduire l'inflation. Cette loi n'a rien à voir avec la question de l'universalité ou de la sélectivité.

Vous avez été si compréhensif et si généreux, comme de coutume, monsieur le Président, que je pensais que vous me permettriez de répondre aux arguments du député de Prince-Albert, même si les interventions de ce parti n'ont rien à voir avec le principe fondamental de ce projet de loi. D'abord, en ce qui concerne l'universalité et la sélectivité, je voudrais assurer au député que si quelqu'un, au parti libéral, avait envisagé d'abandonner l'universalité, cette idée a été définitivement enterrée au congrès national du parti qui s'est tenu à Ottawa,

Allocations familiales—Loi de 1973

il y a quelques semaines. Je parle directement à messieurs les députés des premiers rangs, de l'autre côté. Ceux-ci auront bien saisi, j'en suis sûr, que, dans des conditions économiques particulièrement difficiles, les pires en 50 ans, la dernière chose à faire est de diminuer, en termes réels, les prestations sociales de ceux qui en ont le plus besoin.

Des voix: C'est ce que vous faites avec le programme des 6 et 5 p. 100.

M. Collette: Le Nouveau parti démocratique prétend que c'est ce que nous faisons, monsieur le président, parce que ses députés savent, sans vouloir l'admettre, que nous avons raison, que si l'inflation diminue dans les 12 prochains mois . . .

Des voix: Toujours des si.

M. Collette: Parlons un peu des «si». Si l'inflation tombe à 6 p. 100 au cours des 12 prochains mois, de toute évidence, les prestataires ne perdront absolument rien. Le NPD ne croit pas que l'inflation va diminuer, car il a tout intérêt à ce qu'elle se maintienne. Voilà pourquoi il n'est pas d'accord. Quand vous écoutez ses amis du Congrès du travail du Canada, quand vous écoutez les membres du parti et les discours de ses députés à la Chambre des communes, vous pouvez voir que c'est le parti inflationniste. Il ne veut pas que l'inflation diminue parce qu'il se sent à l'aise dans une société aux prises avec l'inflation. Pourquoi? Parce que ce parti n'a aucune notion d'économie, aucune idée des forces économiques en action.

Quoi qu'il en soit, monsieur le Président, je ne voudrais pas vexer ces pauvres députés d'en face qui se trompent si lourdement. Le fait est que le parti libéral n'abandonnera pas l'universalité des programmes sociaux. Absolument pas. Voilà le message qu'il a fait entendre sans la moindre équivoque.

Permettez-moi de parler du principe d'universalité en ce qui concerne certains programmes sociaux. Lorsqu'on parle de l'universalité des pensions de la vieillesse ou de l'assurance-maladie, il s'agit de quelque chose de tout à fait différent de l'universalité des allocations familiales. J'estime qu'il y a deux genres de programmes, et il se peut que mes collègues ne soient pas tous d'accord avec moi là-dessus. Je crois que l'on pourrait être plus sélectif en accordant les allocations familiales, ce qui n'est absolument pas possible pour les pensions de vieillesse ou l'assurance-maladie. Il y a quelques années, monsieur le Président, nous avons proposé un crédit d'impôt-enfant, qui visait un certain groupe en particulier.

Le président suppléant (M. Corbin): Je regrette d'interrompre le député, mais il y a tellement de bruit que la présidence a peine à entendre le député de York-Est (M. Collette).

M. Collette: Je sais fort bien de quoi je parle, monsieur le Président, car, contrairement aux députés d'en face, j'ai vraiment pesé la question. Il y a quelques années, lorsque nous avons établi le crédit d'impôt-enfant, nous visions un certain groupe cible, c'est-à-dire à aider les gens qui en avaient le plus besoin, et cela était conforme à la tradition libérale, mais le programme des allocations familiales est demeuré universel. Il y avait toutefois place à des ajustements dans son application.

Des voix: Et vous songez maintenant à modifier cela.